

# Questions juridiques d'actualité pour l'organe de révision

---

28 août 2019 (Martigny, le matin)

30 août 2019 (Lausanne, le matin)

06 septembre 2019 (Neuchâtel, le matin)

10 septembre 2019 (Fribourg, le matin)

02 octobre 2019 (Genève, le matin)

---

Séminaire récurrent  
avec mises à jour



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

## Public visé

Ce séminaire s'adresse aux réviseurs et experts-réviseurs agréés, aux conseillers juridiques au sein de sociétés fiduciaires ainsi qu'à d'autres juristes et avocats actifs dans le domaine commercial qui traitent de problématiques liées à la comptabilité, à la révision des comptes ainsi qu'à la responsabilité des organes sociaux.

## Contexte et problématique

Quand bien même le rythme d'évolution des règles en matière de droit comptable et de droit de la révision semble avoir quelque peu ralenti, il n'en demeure pas moins que les réviseurs et experts-réviseurs agréés sont toujours plus exposés en termes de responsabilité. Ce séminaire est traditionnellement consacré à ces questions. Les axes principaux du séminaire sont la discussion, en petits groupes, de décisions judiciaires fédérales récentes en lien avec l'activité d'organe de révision ou de fiduciaire au sens large et le suivi des développements législatifs et réglementaires.

## Objectifs

Ce séminaire d'une demi-journée (matinée ou après-midi) traitera les questions susmentionnées dans le cadre d'ateliers comportant env. 20 participants au maximum. Par expérience, cela permet aux participants de prendre connaissance de l'évolution de la jurisprudence et d'échanger avec d'autres professionnels de la branche et des spécialistes de la responsabilité civile.

## Thèmes

Comme chaque année, nous traiterons, lors du séminaire, les cas de jurisprudence les plus marquants dans le domaine de la responsabilité de l'organe de révision mais également d'autres aspects juridiques liés à l'activité d'une fiduciaire. Nous nous pencherons en particulier sur la responsabilité des organes en lien avec les rétrocessions (provisions, prescription), la fonction d'expert dans le cadre d'une procédure judiciaire, différents aspects relevant du droit des poursuites et faillite ainsi que quelques sujets traitant du domaine fiscal en lien avec l'activité fiduciaire.

## Méthode

Séminaire d'approfondissement pour personnes expérimentées.  
Etude de cas pratiques en petits groupes sous forme d'ateliers et questions/réponses.

## Responsable du séminaire

**Nicolas Duc**, dr en droit, associé, responsable ligne de produits Fiscalité & Droit BDO Suisse romande

## Conférenciers

**Nicolas Duc**, dr en droit, associé, responsable ligne de produits Fiscalité & Droit BDO Suisse romande

**Olivier Emery**, avocat, Direction Générale Sinistres/Suisse Assurances responsabilité civile préjudices de fortune, AXA Assurances.



Nicolas Duc



Olivier Emery

## Dates

28.08.2019 le matin – Martigny  
30.08.2019 le matin – Lausanne  
06.09.2019 le matin – Neuchâtel  
10.09.2019 le matin – Fribourg  
02.10.2019 le matin – Genève

## Lieux

Martigny Boutique-Hôtel  
Rue des Vorziers 7  
1920 Martigny  
www.martigny-hotel.ch

Hôtel de la Paix  
Avenue Benjamin Constant 5  
1003 Lausanne  
www.hoteldelapaix.net

Beau-Rivage Hotel  
Esplanade du Mont-Blanc 1  
2000 Neuchâtel  
www.beau-rivage-hotel.ch

NH Hotel  
Grand Places 14  
1700 Fribourg  
www.nh-hotels.com/hotel/nh-fribourg

Grand Hotel Kempinski Geneva  
Quai du Mont Blanc 19  
1201 Genève  
www.kempinski.com

## Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre  
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses et eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTSuisse.

# Information/Administration

- Non-membre  
 Membre ASAI  
 Collaborateur spécialisé ou expert  
membre individuel d'EXPERTsuisse

## Questions juridiques d'actualité pour l'organe de révision

- 28 août 2019 (Martigny, le matin)  
 30 août 2019 (Lausanne, le matin)  
 06 septembre 2019 (Neuchâtel, le matin)  
 10 septembre 2019 (Fribourg, le matin)  
 02 octobre 2019 (Genève, le matin)

Nom, Prénom

### Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

### Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée  
 Facture à l'adresse professionnelle  
 Correspondance à l'adresse privée  
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:  
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59  
ou via notre site internet [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch)

## Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). En particulier:

### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:  
Un mois avant la date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'inscription: sans frais  
**Annulation** après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-  
**Annulation** une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.